

Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Puy-de-Dôme

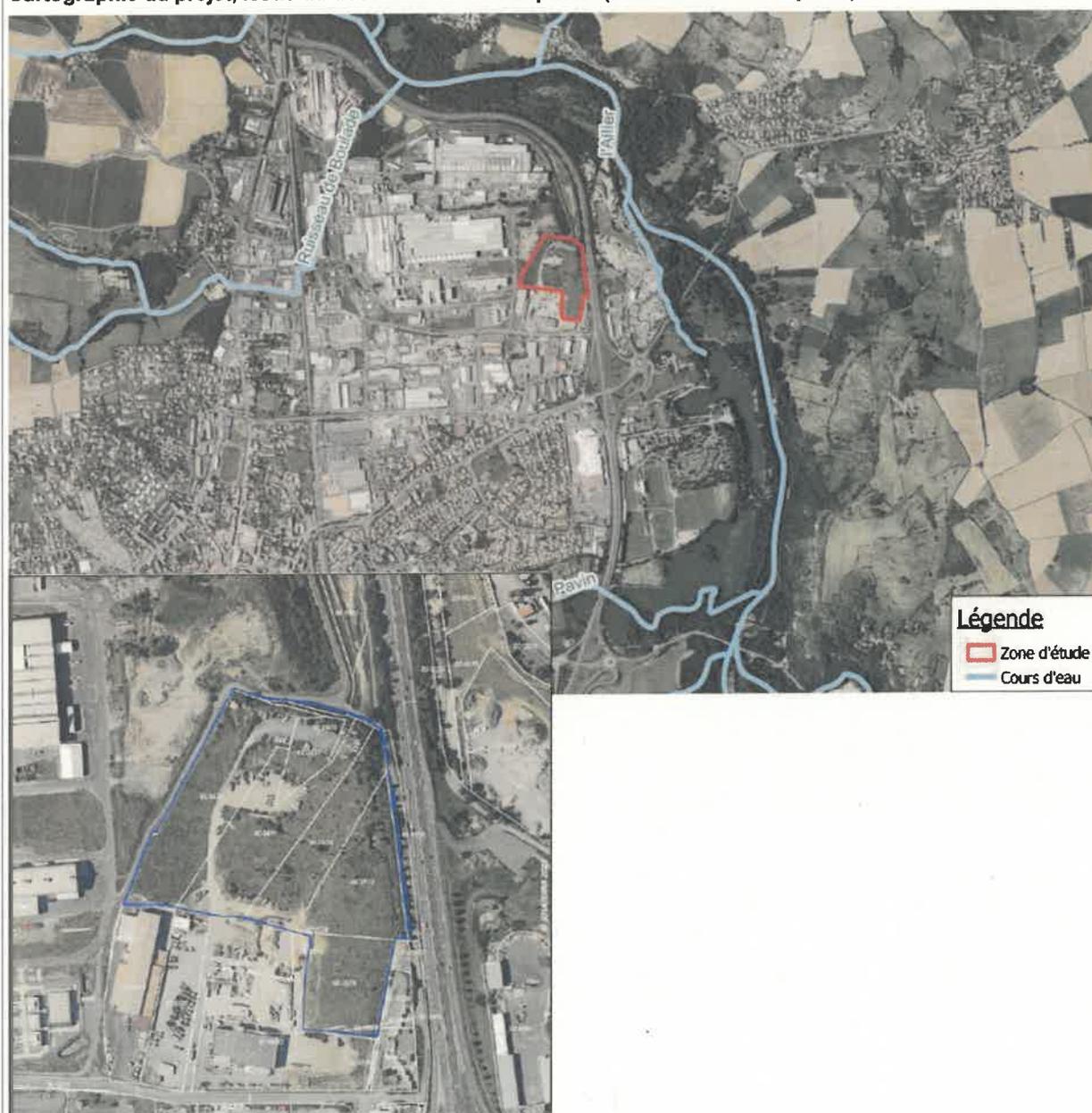


## CDPENAF du 15 février 2024

<b>Référence du dossier</b>	Projet de centrale photovoltaïque, commune d'Issoire
<b>Date de dépôt du PC</b>	11/07/2023
<b>Demandeur</b>	GDSOL

### Situation du projet – Extrait cartographique

Cartographie du projet, issue du dossier d'étude d'impacts (source: Étude d'impacts)



**Cartographie des enjeux identifiés sur le site du projet (source : Géoportail)**



Éléments principaux du projet	
Superficie du site et surface des panneaux du projet :	Surface du site : 5,3 ha / Surface de panneau : 2 ha
Type de projet	Photovoltaïque au sol
Structure propriétaire de l'installation	GDSOL
Puissance estimée du projet (MWc)	3,9 MWc
Site ayant fait l'objet d'un arrêté ICPE ?	Oui, en partie ancien centre enfouissement technique
Projet candidat à un Appel offre CRE ? CETI avant ?	/
projet soumis à étude de compensation agricole ?	Non
Raccordement au réseau électrique	Raccordement à la ligne haute tension à proximité immédiate

Questionnement préliminaire	Oui	Non	Si oui, détail à indiquer
Présence d'un document cadre prévoyant le projet PV sur le territoire		x	La communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire dispose d'un PCAET qui comprend une action « développer le photovoltaïque » sans objectif chiffré mais avec un gisement potentiel estimé à 126 GWh annuels pour le photovoltaïque.
En cas d'emplacement sur un site à enjeux, est ce qu'une recherche de sites alternatifs a été réalisée ? Sur quels critères le projet est-il non réalisable ailleurs ?		X	Non concerné

Analyse des enjeux forts impactés par le projet			
Liste des enjeux identifiés dans la charte	Présence		Analyse de l'enjeu
	Oui	Non	
Enjeux urbanisme			
Terrain situé en zone de discontinuité au regard de la Loi Montagne		x	Non concerné

Zonage agricole protégé sur le site du projet		X		
Situation urbanistique	<b>Le projet est situé dans une commune dotée d'un PLU. Le secteur est classé en zone urbanisée (zone Ui) qui permet la réalisation du projet. Le projet devra toutefois prendre en compte la marge paysagère sur la frange est du périmètre, le long de l'A75.</b>			
Enjeux relatifs aux risques				
Présence d'un ou plusieurs aléas forts	x		Risque inondation au nord est (aléa fort) sur une infime partie du périmètre	
Enjeux environnementaux				
Site Natura 2000, réserves naturelles, nationales/régionales		x		
Arrêtés de protection de biotope, de géotope ou d'habitats naturels, zone avec arrêté de prescription générale		x		
Espaces naturels sensibles des conseils départementaux		x		
Espaces boisés classés (EBC), Réserves biologiques de l'Office National des Forêts (ONF)		x		
Terrains du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) et du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), ENS du CD63 ou d'initiative locale		x		
Zones de compensation résultant de la mise en œuvre des mesures Éviter Réduire Compenser		x		
Éléments TVB + réservoirs de biodiversité identifiés dans les documents de planification et SRADDET		x		
Enjeux agricoles				
AOC viticole / AOP		x		
Parcelles avec potentiel agronomique fort		x		
Terrains agricoles valorisés au titre de la PAC		x		
Étude de compensation agricole		x	<i>Non concerné</i>	
Enjeux patrimoniaux				
Sites classés, sites inscrits		x		
Les biens UNESCO (+ zone tampon), label grands sites de France		x		
Abords des Monuments Historiques		x		

Enjeu paysage			
Impact paysager		x	Impact paysager non significatif – <b>nécessité de respecter la bande paysagère à l'Est du périmètre, le long de l'A75.</b>

Analyses des autres enjeux présents sur le site			
ZNIEFF de type 1		x	
Présence de zone humide		x	
Si projet agrivoltaïsme, démonstration de l'intérêt pour la production agricole ?		x	
Association de l'ABF au projet ?		x	Hors périmètre
Consultation avis ABF		x	Hors périmètre

Conclusion	
<p><b>S'agissant du permis de construire, la commission note :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'une centrale photovoltaïque sur un terrain dégradé ;</li> <li>- L'absence d'enjeux environnementaux notables ;</li> <li>- L'absence d'enjeu paysager significatif ;</li> <li>- L'absence de consommation d'espace naturel, agricole et forestier.</li> </ul> <p>En conséquence, la commission émet un avis <b>favorable</b> au projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Issoire.</p>	

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 mars 2024

Le Président,

Le directeur départemental des territoires,



Guilhem BRUN